

Décision

Générale

colonial

Décision n° 181-199-1913 Mutation.

n° 181-199-1913

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

21 mai 1913

Numéro JO

n° 199 du 31/05/1913

Date du numéro

31 mai 1913

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter du 1er mai 1913, jusqu'au 30 septembre inclus une indemnité de 1 fr 50 par jour est allouée aux agents auxiliaires de l'Administration : Mme. Guyot, dactylographe, M.M. Allés, agent des postes, Cabasso, commis-greffier.